



Info-semences

Novembre 2011

Contrat de production de semences :

Faites attention à ce qui est inscrit dans votre contrat de production de semences. Si vous faites des semences de statut supérieur et qu'aucune condition de prix n'est indiquée, malheureusement ce pourrait être les conditions de la semence certifiée qui seraient susceptibles d'être appliquées étant donné qu'il n'y a pas de prime de négociée pour les semences de statut supérieur.

Convention de semences et soya :

La partie 2 de la convention de production et de mise en marché des semences ne s'applique pas à la semence de soya. Il n'y a donc pas de prix minimum de négocié dans cette production. Toutefois, les augmentations de prix négociées pour les céréales ont souvent eu un impact à la hausse sur les primes offertes pour du soya de semence.

Prélevé sur les criblures :

N'oubliez pas qu'un prélevé sur les criblures doit être transmis à la FPCCQ. Il arrive parfois que l'acheteur de semences retourne les criblures au producteur qui par la suite revend les criblures à un autre acheteur sans qu'un prélevé sur les criblures se prenne. Si vous constatez qu'aucun prélevé n'a été pris sur vos criblures, il faudrait rectifier la situation.

Réclamation à La Financière agricole du Québec :

Si vous avez des champs ayant une levée inégale et que vous êtes assurés au Programme

d'assurance récolte semence, il serait bon d'ouvrir un avis de dommage auprès de La Financière agricole du Québec puisque ceci pourrait vous causer un problème de germination à l'automne. Il ne faut pas oublier que les avis de dommage sur la germination doivent être transmis avant le 31 janvier suivant la récolte lorsque le taux de germination fait en sorte que ce grain n'est pas de catégorie numéro 1 ou numéro 2.

Rencontres avec l'Agence canadienne de l'inspection des aliments :

Des réunions ont eu lieu avec l'ACIA dont la première portait sur le projet pilote d'inspection du soya par une tierce partie ou une seconde partie en Ontario. Le but de celle-ci était de mieux connaître le projet et d'émettre nos commentaires. Une autre rencontre devrait avoir lieu afin d'analyser les résultats obtenus. L'Association des conditionneurs de semences, l'Association des marchands de semences et la FPCCQ étaient présentes.

La deuxième réunion avec l'ACIA portait sur le cadre réglementaire entourant l'importation et la manutention des grains. Le but de celle-ci était de mieux comprendre comment se faisait l'inspection des grains importés. L'Ériochloé velue et le Nématode à kyste du soya ont aussi été discutés. Le SPSPQ avait été convié à cette rencontre par la FPCCQ.

Le SPSPQ a également participé à une réunion le 8 septembre, entre autres, avec le MAPAQ et l'ACIA concernant l'arrêtée des graines de mauvaises herbes.

Plan stratégique pour les semences :

Afin que le syndicat puisse être en mesure de cibler les objectifs à atteindre et d'identifier un plan d'action pour y arriver, une démarche de planification stratégique s'est enclenchée. Deux rencontres de travail du conseil d'administration avec Les Consultants Forest Lavoie ont eu lieu afin d'élaborer le plan stratégique 2012-2017 du Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec.

Association canadienne des producteurs de semences :

C'est du 6 au 8 juillet dernier à Hamilton en Ontario que s'est tenu le congrès de l'Association canadienne des producteurs de semences. Messieurs Martin Provencher, Éric Laflamme et Fernand Marcoux ainsi que Daniel Lanoie (directeur national) et Djiby Sall (représentant du MAPAQ) étaient présents. Lors de ce congrès, monsieur André Comeau, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et monsieur Jacques Beauchesne, producteur de semences à Plessisville ont été honorés pour leur contribution au secteur des semences. Toutes nos félicitations!

Le Québec compte depuis juillet un directeur national supplémentaire à l'ACPS. Comme recommandé lors de l'AGA du SPSPQ, c'est monsieur Martin Provencher qui occupera cette fonction.

Une rencontre aura lieu à Ottawa à la fin novembre pour discuter des orientations, des fonctions et du rôle de l'ACPS.

Absence de garantie de paiement pour les semences :

N'oubliez pas que le grain de semences ne bénéficie pas de la garantie financière protégeant le producteur en cas de défaut de paiement par l'acheteur, puisque le grain de semences n'est pas inclus dans la garantie de

paiement offerte par la RMAAQ dans le cadre du Règlement sur la mise en marché des grains.

Le syndicat a continué les recherches afin de trouver la meilleure façon d'obtenir une garantie de paiement.

Disponibilité des semences biologiques :

Le syndicat invite les entreprises de semences biologiques et *pedigrees* à faire les démarches afin de rendre leurs coordonnées et les variétés à vendre disponibles pour les producteurs biologiques canadiens. À l'heure actuelle, seulement quatre entreprises se sont identifiées. Pour vous inscrire : <http://www.seedgrowers.ca/links/organics.asp?lang=f>

À mettre à votre agenda :

AGA du SPSPQ le 9 février 2012
Région de Québec

Votre conseil d'administration 2011-2012 :

Martin Provencher, président
Éric Laflamme, 1^{er} vice-président
André Roussel, 2^e vice-président
Paul Adam, administrateur
Fernand Marcoux, administrateur
Pierre Murray, administrateur
André Lussier, administrateur
Daniel Lanoie, observateur, directeur national de l'ACPS
Djiby Sall, observateur, coordonnateur du secteur des grandes cultures et des plantes fourragères (MAPAQ)

Les coordonnées des administrateurs sont disponibles au www.fpccq.qc.ca dans la section semences/Qui sommes-nous.